

Monsieur le Vice-Président COFVU ouvre la séance à 14H30.

1 – Approbation du relevé de décisions de la séance plénière du 14 Décembre 2017

Le relevé de décisions est adopté à l'unanimité des voix.

2 – Election des étudiants à la section disciplinaire

Les membres étudiants de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers sont élus pour deux ans. Les trois membres masculins ne se sont pas réinscrits à l'UVHC en 2017-2018, ils doivent donc être remplacés parmi les membres élus du conseil académique.

En l'absence de candidats, l'élection est reportée à une date ultérieure.

3 – Calendrier pédagogique et des inscriptions 2018-2019

Les fermetures de l'UVHC, en lien avec les universités du territoire, feront l'objet d'un vote en Conseil d'Administration.

Les bibliothèques universitaires du Mont Houy et des Tertiales restent ouvertes pendant les pauses pédagogiques et les fermetures de Février et Avril-Mai.

Les dates d'inscription en Master 1 sont fixées du 5 au 20 Juillet 2018, afin d'inciter les étudiants à s'inscrire sans tarder pour éviter les longues listes avec la mention « en attente ».

Ces dates sont incitatives, le directeur de composante ou de département peut autoriser une inscription au-delà du 20 Juillet.

Le calendrier pédagogique et des inscriptions est adopté à l'unanimité des voix.

4 – Portail « trouvermonmaster.gouv.fr »

Les dates d'ouverture et de fermeture de campagne ainsi que les critères d'examen sont adoptés à l'unanimité des voix.

5 – Ouverture de la plateforme Parcoursup : attendus spécifiques

Le calendrier est rappelé.

Pour les formations sélectives, les critères de choix et les pièces à transmettre pour l'examen des vœux sont précisés.

Pour les formations non sélectives, les attendus nationaux sont repris.

Il est précisé que les attendus n'ont pas pour objectif d'exclure des étudiants d'une formation non sélective dans laquelle ils souhaitent s'inscrire, mais de proposer des remédiations aux étudiants qui en ont besoin afin de leur éviter d'échouer en 1^{ère} année.

Les attendus permettent d'attribuer la réponse « oui » ou « oui si », mais il est impossible de refuser une inscription.

Une discussion s'engage. Des membres estiment que les attendus risquent de décourager des lycéens s'ils sont perçus comme trop exigeants.

Ils peuvent également traduire une sélection sociale quand ils concernent des diplômes payants (ex : BAFA, formation PSC, ...).

Ils sont parfois présentés de façon floue, ce qui les rendra difficiles à apprécier (ex : « avoir de l'intérêt pour l'histoire »).

Des membres rappellent que la clé de l'échec en 1^{ère} année est une orientation mal choisie, et que les attendus doivent permettre à l'étudiant de mieux construire son projet d'avenir et d'acquérir des bases qui lui manqueraient pour démarrer ses études supérieures avec des chances raisonnables de réussite.

Tous les membres conviennent de la nécessité de bien communiquer sur les profils attendus par les composantes.

La commission décide à la majorité des voix de ne pas modifier la configuration actuelle de Parcoursup et faire figurer :

- les attendus nationaux pour les formations non-sélectives ;
- les attendus locaux pour les formations sélectives.

Les membres ayant voté contre cette décision précisent qu'ils craignent que les attendus provoquent une forme de sélection qui pourrait s'accroître dans les années à venir.

D'autres membres estiment que les attendus pourront provoquer une évolution de la répartition des étudiants dans les différentes formations, auquel cas les capacités d'accueil limitées seront également impactées.

6 – Information sur la course « Val'Dingo »

La date de la « Val'Dingo » est déplacée au 5 avril 2018.

La course, comprenant deux boucles, est ouverte aux lycéens.

Les étudiants inscrits dans les modules transversaux seront excusés s'ils participent à la course.

De même, les personnels sont autorisés à s'absenter de leur poste sans récupération s'ils participent à la course.

7 – Prévention des évènements festifs et d'intégration

Conformément à la volonté du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, un travail d'accompagnement des étudiants dans l'organisation d'évènements festifs et d'intégration est entrepris, afin d'aider les associations à réduire les risques liés à ce type d'action : il s'agit de mettre en œuvre une politique d'établissement permettant l'organisation d'évènements sûrs et responsables.

Un groupe de travail piloté par le SCEVE-BVE sera constitué pour réfléchir à la forme que prendra l'accompagnement. Les responsables d'associations étudiantes, la conseillère de prévention, les directeurs de composantes, les responsables administratifs et financiers, le Service Commun de Documentation et le Centre de santé seront partenaires.

Le plan d'action prévoit de commencer par identifier les associations de composantes qui ne répondent pas au recensement annuel de l'UVHC, avec l'appui de référents dans chaque composante.

8 – Convention type de remplacement d'un stage par un service civique

Le SCEVE-BAIP a été sollicité afin de prévoir la possibilité de remplacer un stage par un service civique.

L'objectif de la convention présentée est de préciser les modalités pédagogiques permettant la validation du service civique à la place du stage obligatoire dans le cursus de l'étudiant.

9 – Licence Professionnelle Optique

Suite à la présentation du projet de Licence Professionnelle Optique en COFVU le 14 Décembre 2017, l'ISTV propose que des enseignants en optique puissent intervenir au sein de cette formation. De même, il est envisagé des intervenants de la plateforme des langues.

Le dépôt du dossier de la Licence Professionnelle Optique auprès du CNESER recueille un avis favorable à l'unanimité des voix.

10 – Demande de subvention à hauteur de 10 000 € au profit de l'association BDE IAE dans le cadre du Gala 2017-2018

Le Gala de l'IAE aura lieu le 9 Mars au Pasino de Saint-Amand. Son objectif est de rassembler anciens étudiants et étudiants actuels, d'accroître la visibilité de l'IAE et de développer un sentiment d'appartenance. Le budget de l'évènement est de 46 142 €.

Suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de l'IAE le 28 Novembre 2017, la commission vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 10 000 € au BDE IAE.

11 – Questions diverses

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 16H40.

Etaient présents

M. BARBIER, Vice-Président COFVU (sans voix délibérative)

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A : M. DELOT

Collège B : Mme et MM. DELEVAQUE, DUBRULLE, HENRY

Collège BIATSS : MM. JOLY, PODSADNY

Collège usagers : Mmes CHATELEE, FOURRE

Personnalités extérieures : M. CLAISSE

Membres invités :

Mme EGEA, CALLENS-DEBAVELAERE, SCIARDIS, TYLEC.

Pouvoirs :

Mme CHOMARAT à M. DELOT

Mme RICHARDOT à M. DELEVAQUE

Mme FLOQUET à Mme DUBRULLE

M. BEN BARKA à M. HENRY

Mme NIEMCZYK à M. JOLY

Mme EBEL à M. PODSADNY

M. BRUHIER à Mme CHATELEE

M. VAILLANT à Mme FOURRE

Mme MORMENTYN à M. CLAISSE

Fait à Valenciennes le 7 Mars 2018

Le Vice-Président COFVU,

F. BARBIER